



## Bulletin Veille Europe n°77 Juin 2018

### SOMMAIRE

<b>Institutions de l'UE.....</b>	<b>2</b>
Mini-sommet européen informel du 24 juin.....	2
Conseil européen du 28 et 29 juin / Conclusions sur les enjeux migratoires.....	2
Conseil de l'UE / Réunion des ministres de l'intérieur le 5 juin.....	3
Conseil de l'UE et Parlement européen / Accord sur le système d'information Schengen.....	4
Conseil de l'UE et Parlement européen / Accord sur la directive « Accueil » et le règlement « Qualification ».....	5
Parlement européen / Compilation d'articles et de rapports sur les enjeux migratoires.....	6
Parlement européen / Briefing sur le pacte mondiale pour les réfugiés.....	6
Parlement européen / Publication d'un rapport sur le fonctionnement de Schengen.....	6
Parlement européen – Parti des verts/EFA / Publication d'un rapport sur la déclaration UE-Turquie et les hotspots en Grèce.....	6
Commission européenne / Notes sur la politique migratoire européenne et sur la réforme du régime d'asile européen commun.....	7
Commission européenne / Propositions législatives pour le prochain budget multi annuel de l'UE 2021-2027.....	7
Commission européenne / Note sur les centres de débarquement.....	8
<b>Agences et organes de l'UE.....</b>	<b>8</b>
EASO / Publication du rapport d'informations sur la situation sécuritaire en Afghanistan.....	8
EASO / Publication du rapport annuel sur la situation en matière dans l'UE en 2017.....	8
Agence de l'UE des droits fondamentaux / Rapport annuel sur les droits fondamentaux en 2018, les opinions du FRA et le rapport d'activité 2017 du FRA.....	9
<b>Institutions européennes.....</b>	<b>9</b>
Conseil de l'Europe / Publication du rapport « Conséquences pour les droits de l'homme de la « dimension extérieure » de la politique d'asile et de migration de l'Union européenne: loin des yeux, loin des droits? ».....	9
<b>Organisations des Nations unies.....</b>	<b>9</b>
HCR / Rapport les tendances mondiales sur les déplacements forcés.....	9
HCR / Publication du rapport sur les besoins prévus en réinstallation dans le monde pour 2019.....	10
OIM / Election du nouveau Directeur général de l'OIM.....	10
OIM / Arrivées de migrants en Europe par la Méditerranée.....	11
UNODC / Publication du rapport sur le trafic de migrants dans le monde.....	11
<b>Organisations de la société civile.....</b>	<b>11</b>
ICMC-HCR-OIM / Publication de l'évaluation stratégique sur le développement de voies complémentaires en Europe.....	11
Migration Policy Institute / Publication d'un rapport sur la réponse européenne à la crise migratoire.....	11
Migration Policy Centre / Publication d'un policy brief sur les idées fausses sur le trafic de migrants.....	11

SOS Méditerranée / Communiqué sur l'odyssée forcée de l'Aquarius.....	12
Forum réfugiés-Cosi / Publication du rapport annuel sur l'asile en France et en Europe.....	12
<b>Focus nationaux</b> .....	<b>12</b>
Hongrie / Vote de nouvelles lois anti-migrants « Stop Soros ».....	12
France / Plan d'action pour l'intégration .....	13
Grèce-Turquie / Suspension de l'accord de réadmission bilatéral greco-turc .....	13
France / Publication de l'enquête sur les victimes de traite des êtres humains suivies par les associations en France en 2016.....	14

## Institutions de l'UE

### Mini-sommet européen informel du 24 juin

Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, a informé par le biais de Tweeter la tenue d'un « mini-sommet » informel sur les migrations et l'asile le dimanche 24 juin. Il a réuni des représentants de l'Allemagne, de la France, l'Italie, l'Espagne, l'Autriche, et la Bulgarie afin de travailler sur des solutions européennes en amont du Conseil européen de la semaine prochaine (28 et 29 juin).

Ce mini-sommet s'inscrit dans un contexte de crise en Allemagne dans le gouvernement de coalition, entre Angela Merkel et son Ministre de l'Intérieur, Horst Seehofer. Ce dernier souhaite, à partir du 1<sup>er</sup> juillet, rejeter les demandeurs d'asile à la frontière de l'Allemagne qui sont déjà enregistrés dans d'autres pays de l'UE, à moins qu'Angela Merkel trouve une solution multilatérale avec les partenaires européens.

En amont du Conseil européen, un document issu du Secrétariat général du Conseil à l'attention des représentations permanentes soutient le concept de plateforme régionale de débarquement et la mise en place de centre d'évaluation en Afrique du Nord. Ces centres fourniraient une évaluation rapide afin de distinguer les migrants économiques de ceux en besoin de protection internationale et de réduire les tentatives de traversées de la Méditerranée.

---

#### **Pour en savoir plus:**

Note du Secrétariat général du Conseil européen : <https://g8fip1kplyr33r3krz5b97d1-wpengine.netdna-ssl.com/wp-content/uploads/2018/06/draftEucoConclusionsJune.pdf>

Article du Guardian: <https://www.theguardian.com/world/2018/jun/20/european-leaders-to-attend-emergency-mini-summit-on-migration>

---

### Conseil européen du 28 et 29 juin / Conclusions sur les enjeux migratoires

Le Conseil européen du 28 et 29 juin, étape qui devait être déterminante dans la réforme du régime d'asile européen commun, a débouché sur des conclusions traitant majoritairement du renforcement des frontières extérieures, de la mise en place de « centres contrôlés » et de centres de débarquement.

Ce Conseil devait déboucher sur l'adoption d'une position commune entre les Etats membres sur la réforme du règlement Dublin. Cependant, la réforme du RAEC se retrouve au second plan dans l'agenda européen. Ce Conseil clôture également la présidence de la Bulgarie au Conseil de l'UE et ouvre celle de l'Autriche.

Le Conseil européen a adopté les conclusions suivantes sur les enjeux migratoires :

- Pour la route de la Méditerranée centrale :
  - o Intensifier les efforts pour lutter contre les passeurs à partir de la Libye ou d'ailleurs
  - o Renforcement du soutien en faveur de la région du Sahel, des garde-côtes libyens, des communautés côtières et méridionales, de conditions d'accueil humaines, de retours

- humanitaires volontaires d'une coopération avec d'autres pays d'origine et de transit et la réinstallation volontaire.
- Tous les navires opérant en Méditerranée doivent respecter les lois applicables et ne pas faire obstacle aux opérations des garde-côtes
  - Pour la route de la Méditerranée orientale :
    - Efforts supplémentaires pour la mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie, prévenir les nouveaux franchissements à partir de la Turquie, mettre un terme aux flux
    - Plein mise en œuvre de l'accord de réadmission UE-Turquie et des accords bilatéraux de réadmission
    - Assurer davantage de retours rapides et éviter l'ouverture de nouvelles routes terrestres et maritimes
    - Coopération avec les Balkans occidentaux et soutenir l'échange d'informations sur les flux migratoires, accroître les capacités en matière de protection des frontières, améliorer les procédures de retour et de réadmission
    - L'UE soutiendra financièrement et par d'autres moyens tous les efforts consentis par les Etats membres (Espagne en particulier) et les pays d'origine et de transit (Maroc en particulier) pour prévenir la migration illégale
  - le Conseil européen invite le Conseil de l'UE et la Commission à examiner sans tarder le concept de plateformes régionales de débarquement, en coopération étroite avec les pays tiers concernés ainsi que le HCR et l'OIM. Ces plateformes devraient fonctionner en distinguant entre les situations individuelles, dans le plein respect du droit international et sans créer de facteur d'appel.
  - Sur le territoire de l'UE, les personnes secourues devraient être prises en charge sur la base d'un effort partagé, par un transfert dans des centres contrôlés établis dans des États membres, uniquement sur une base volontaire, où un traitement rapide et sûr permettrait, avec le soutien total de l'UE, de distinguer les migrants en situation irrégulière, qui feront l'objet d'un retour, des personnes ayant besoin d'une protection internationale, auxquelles le principe de solidarité s'appliquerait. Toutes les mesures dans le contexte de ces centres contrôlés, y compris la relocalisation et la réinstallation, s'entendent sur une base volontaire, sans préjudice de la réforme de Dublin
  - Lancement de la deuxième tranche de facilité en faveur des réfugiés en Turquie.
  - Mise en place d'un partenariat avec l'Afrique pour une transformation socio-économique substantielle
  - Pour le prochain cadre multi annuel financier, il est nécessaire de disposer d'instruments flexibles pour un décaissement rapide
  - Renforcement l'efficacité des retours effectifs des migrants en situation irrégulière, grâce au rôle d'appui de Frontex
  - Sur le RAEC, des progrès notables ont été accomplis. Un consensus doit être trouvé sur le règlement de Dublin pour qu'il soit réformé sur la base d'un équilibre entre responsabilité et solidarité, en tenant compte des personnes débarquées à la suite d'opérations de recherche et de sauvetage. Un rapport sur l'état d'avancement des travaux sera présenté au cours du Conseil européen d'octobre.

---

**Pour en savoir plus :**

Conclusions du Conseil européen : <http://www.consilium.europa.eu/media/35943/28-euco-final-conclusions-fr.pdf>

Note de la Commission européenne en amont du Conseil européen : [https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/euco-migration-advancement-june-2018\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/euco-migration-advancement-june-2018_fr.pdf)

---

### **Conseil de l'UE / Réunion des ministres de l'intérieur le 5 juin**

Le Conseil de l'UE Justice et Affaires intérieures s'est déroulé le 4 et 5 juin et devait notamment permettre d'avancer sur un accord sur la réforme Dublin. Cependant, les absences du nouveau Ministre de l'Intérieur Italien (Mr Salvini) (représenté par le Représentant permanent à l'UE), du ministre de l'Intérieur allemand (représenté par un Secrétaire d'Etat), et du ministre de l'Intérieur français (c'est Mme. Jacqueline Gourault Ministre auprès du Ministre de l'Intérieur qui était présente), ont été pointées du doigt. L'opposition entre le

groupe Visegrad et les Etats européens méditerranéens est franche et bloque toute possibilité de consensus. La crise politique italienne, l'arrivée et les annonces anti-européens « anti-migrants » du nouveau Ministre de l'Intérieur italien a également exacerbé les tensions.

Concernant le règlement Dublin, l'objectif est d'atteindre un consensus entre les Etats membres au Conseil européen du 28-29 juin, pour lancer les négociations avec le Parlement européen sous la prochaine présidence autrichienne pour un accord en Décembre 2018.

Sur les autres textes, ils annoncent des accords pour la fin du mois de juin pour la directive Accueil, le règlement Qualification et le Règlement Réinstallation. Sur le règlement Procédures, il a été discuté d'une liste commune de pays tiers sûr au niveau européen au moment de l'adoption du nouveau règlement.

Sur la réforme sur code des visas, le lien entre politique des visas et réadmission/retours a particulièrement été discuté. La plupart des délégations soutiennent l'intégration dans le code de ce lien et l'intégration de mesures incitatives négatives.

---

**Pour en savoir plus :**

Conseil de l'UE : <http://www.consilium.europa.eu/en/meetings/jha/2018/06/04-05/>

---

## **Conseil de l'UE et Parlement européen / Accord sur le système d'information Schengen**

Le 12 juin 2018, la présidence bulgare du Conseil et le Parlement européen sont parvenus à un accord informel concernant trois règlements relatifs à l'utilisation du Système d'information Schengen:

- dans le domaine de la coopération policière et judiciaire en matière pénale
- dans le domaine des vérifications aux frontières
- aux fins du retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier

Les projets de règlements introduisent de nouvelles catégories de signalements dans le système:

- les signalements émis aux fins de contrôles d'investigation, une étape intermédiaire entre le contrôle discret et des contrôles spécifiques qui permettent d'interroger les personnes concernées;
- les signalements relatifs aux personnes ou suspects recherchés inconnus, qui permettent d'introduire dans le SIS des empreintes digitales ou palmaires découvertes sur les lieux d'infractions graves et d'infractions terroristes, lorsqu'il peut être établi qu'elles appartiennent à l'auteur de l'infraction;
- les signalements préventifs relatifs aux enfants risquant d'être enlevés par un parent ainsi qu'aux enfants et aux personnes vulnérables qu'il y a lieu d'empêcher de voyager dans l'intérêt de leur propre protection (par exemple lorsque le voyage peut entraîner un risque de mariage forcé, de mutilation sexuelle féminine, de trafic d'êtres humains);
- les signalements à des fins de retour, qui requièrent l'introduction d'un signalement en rapport avec des décisions de retour prises à l'égard de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier, de manière à améliorer l'échange d'informations en ce qui concerne les décisions de retour.

En outre, il devient obligatoire d'introduire dans le SIS les signalements en ce qui concerne les interdictions d'entrée visant les ressortissants de pays tiers.

Les projets de règlements ouvrent la possibilité de recourir aux images faciales à des fins d'identification, en particulier pour assurer la cohérence des procédures de contrôle aux frontières. Ils permettent également d'inclure les profils ADN pour faciliter l'identification des personnes disparues lorsqu'on ne dispose pas d'empreintes digitales, de photographies ou d'images faciales ou que celles-ci ne permettent pas une identification.

Europol aura accès à toutes les catégories de données figurant dans le SIS et pourra échanger des informations supplémentaires avec les bureaux SIRENE des Etats membres. En outre, les Etats membres doivent informer

Europol de toute réponse positive lorsqu'une personne est recherchée dans le cadre d'une infraction terroriste. Le Centre européen de la lutte contre le terrorisme pourra ainsi vérifier s'il existe des informations contextuelles supplémentaires dans les bases de données d'Europol. Par ailleurs, le mandat de la nouvelle Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes prévoit que celle-ci ait accès aux différentes catégories de signalements figurant dans le SIS.

---

**Pour en savoir plus :**

Article : <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2018/06/12/schengen-information-system-agreement-between-the-council-presidency-and-the-european-parliament/>

---

## **Conseil de l'UE et Parlement européen / Accord sur la directive « Accueil » et le règlement « Qualification »**

### **Directive « Accueil » :**

Le Parlement européen et le Conseil de l'UE ont trouvé un accord sur la réforme de la directive Accueil. Les principaux points de l'accord :

- Les demandeurs d'asile seront autorisés à travailler 6 mois après la demande d'asile (au lieu de 9 mois actuellement).
- Les demandeurs d'asile devront avoir accès à des cours de langue dès le premier jour. Les enfants devront entrer dans le système scolaire au plus tard deux mois après leur arrivée.
- Les demandeurs d'asile auront droit à des soins de santé primaires et secondaires, notamment les soins de santé mentale et soins de santé sexuelle et reproductive.
- Chaque mineur non accompagné doit bénéficier d'un tuteur à partir du moment où il arrive dans l'UE
- La détention des mineurs ne sera possible que pour maintenir l'unité familiale ou pour les protéger. Mais les enfants ne pourront jamais être confinés dans les prisons, mais dans des installations spécialement conçus à cet effet.

### **Règlement « Qualifications » :**

Dans la même communication, il est annoncé que le Parlement et le Conseil ont également conclu un accord sur le règlement Qualifications :

- Les réfugiés devraient obtenir un permis de séjour minimum de 3 ans renouvelable, les bénéficiaires de la protection subsidiaire devraient avoir un permis d'un an, renouvelable pour au moins 2 ans.
- Au plus tard 15 jours après l'octroi de la protection, les réfugiés doivent obtenir au moins un document provisoire prouvant leurs droits.
- Les Etats membres pourront toujours accorder des permis plus longs aux deux catégories s'ils le souhaitent.
- La révision obligatoire du statut de réfugiés en cas de « changement significatif dans le pays d'origine » a été retirée, et est laissée en option aux autorités nationales.
- Sur la définition des membres de la famille, elle inclut les enfants majeurs à charge et les familles formées avant l'arrivée en UE (et donc pas seulement ceux qui viennent du pays d'origine). Les couples non mariés seront traités sur un pied d'égalité avec les couples mariés dans les Etats membres où la législation le prévoit. Les Etats membres peuvent choisir d'inclure les frères et sœurs dans la définition.

---

**Pour en savoir plus :**

Communiqué : <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20180614IPR05803/conditions-d-accueil-des-demandeurs-d-asile-conclues-avec-le-conseil>

---

## Parlement européen / Compilation d'articles et de rapports sur les enjeux migratoires

Le Parlement européen a mis en ligne une compilation d'articles et de rapports produits par des think tanks sur les enjeux migratoires : contrôle des frontières, systèmes d'éducation, Schengen, externalisation du traitement de la demande d'asile, gouvernance migratoire, les partenariats migratoires...

---

### Pour en savoir plus :

Lien : <https://epthinktank.eu/2018/06/22/the-migration-challenge-what-think-tanks-are-thinking/>

---

## Parlement européen / Briefing sur le pacte mondiale pour les réfugiés

Le service de recherche parlementaire européen a publié une note de synthèse sur le Pacte mondial pour les réfugiés. La Déclaration du 19 septembre 2016 établit une série d'engagements de la part des Etats membres de l'Organisation des Nations unies concernant à la fois les réfugiés et les migrants, et les engagements spécifiques envers ces populations. Elle reconnaît que le monde fait face à un niveau sans précédent dans la mobilité humaine en grande majorité positive, enrichissante et volontaire. Cependant, elle reconnaît aussi qu'un nombre record de déplacements forcés a été atteint, et qu'un nombre croissant de migrants et de personnes en besoin de protection risquent leur vie dans leurs parcours migratoires, et font face à des capacités d'accueil sous-dimensionnées. Tout en réaffirmant leur attachement aux cadres de protection internationaux et à la nécessité d'adopter un meilleur partage de responsabilité et de mécanismes de réponse, les Etats se sont engagés à élaborer deux Pactes mondiaux qui seront adoptés fin 2018. Ces derniers ne seront pas juridiquement contraignants mais ont pour objectif d'adopter de nouveaux cadres de coopération internationale et des engagements communs.

La Déclaration prévoit d'abord l'élaboration d'un Pacte mondial sur les réfugiés par le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Dans son Annexe 1, elle établit un Cadre d'action global pour les réfugiés (Comprehensive Refugee Response Framework ou CRRF en anglais). Il s'articule autour de 4 objectifs : renforcer la coopération internationale pour soulager la pression sur les principaux pays d'accueil des réfugiés, améliorer l'autonomie des réfugiés, développer l'accès à la réinstallation et aux voies d'accès complémentaires, et promouvoir des conditions sûres et dignes de retour volontaire dans les pays.

---

### Pour en savoir plus:

Document:

[http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2018/623550/EPRS\\_BRI\(2018\)623550\\_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2018/623550/EPRS_BRI(2018)623550_EN.pdf)

---

## Parlement européen / Rapport sur le fonctionnement de Schengen

Le premier rapport annuel sur l'état de Schengen aborde les principales failles de la mise en œuvre de l'acquis Schengen, les progrès réalisés pour combler ces lacunes ainsi que les futures étapes.

---

### Pour en savoir plus :

Rapport : <http://www.europeanmigrationlaw.eu/documents/PE-Rapport%20annuel%20fonctionnement%20Schengen.pdf>

---

## Parlement européen – Parti des verts/EFA / Rapport sur la déclaration UE-Turquie et les hotspots en Grèce

Ce rapport rédigé par le parti européen les Verts/EFA fait part d'analyse et de critiques sur la déclaration UE-Turquie et sur la situation dans les hotspots grecques. Il fait part d'inquiétudes sur les violations de droit international et européen en déléguant la responsabilité d'assurer l'accès à la protection internationale pour les réfugiés à un pays tiers, et par le biais d'accords informels au lieu d'accords officiels dans lequel le Parlement européen devrait être consulté.

---

**Pour en savoir plus :**

Rapport : <http://extranet.greens-efa-service.eu/public/media/file/1/5625>

---

**Commission européenne / Notes sur la politique migratoire européenne et sur la réforme du régime d'asile européen commun**

La note donne un aperçu des travaux menés au cours des trois dernières années sur la base de l'agenda européen en matière de migration proposé en mai 2015 par la Commission Juncker. La note présentée par la Commission se penche également sur les questions qui seront abordées par les dirigeants européens lors du Conseil européen de fin juin. Elle vise à contribuer au débat sur les migrations. La Commission estime qu'il existe plusieurs domaines dans lesquels l'UE et ses États membres peuvent réaliser des progrès significatifs - des domaines dans lesquels elle considère que les États sont beaucoup plus unis que divisés et où une action européenne coordonnée peut faire toute la différence.

La Commission publie également une note sur l'importance de la réforme d'asile européen commun et fait un état des lieux d'avancements des négociations.

---

**Pour en savoir plus :**

Rapport : [https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/euco-migration-booklet-june2018\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/euco-migration-booklet-june2018_fr.pdf)

Note sur le RAEC : [https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/june-2018-future-asylum-reform\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/june-2018-future-asylum-reform_fr.pdf)

---

**Commission européenne / Propositions législatives pour le prochain budget multi annuel de l'UE 2021-2027**

La Commission européenne a publié sa proposition de budget pour la gestion des migrations et des frontières. Les financements passeront de 13 milliards à 34,9 milliards pour le prochain cadre multi-annuel 2021-2027. La proposition se divise en 2 volets :

- « migrations : soutenir une politique solide, réaliste et équitable » ;
- « sécurisation des frontières extérieures de l'UE ».

Sur le volet « migration et asile, la Commission propose la mise en place d'un Fonds « Asile et migration » (FAM) d'un montant de 10,4 milliards d'euros pour la période 2021-2027. Il aura pour but de soutenir les États membres dans trois domaines :

- l'asile ;
- la migration légale et l'intégration
- la lutte contre la migration irrégulière et le retour.

Sur le volet « Sécurisation des frontières extérieures de l'UE », la Commission propose d'allouer 21,3 milliards d'euros à la gestion des frontières se composant :

- d'un nouveau fonds pour la gestion intégrée des frontières (FGIF) d'un montant de 9,3 milliards d'euros dont :
  - o 4,8 milliards pour financer les mesures prises par les États membres en matière de gestion des frontières et à la politique des visas. Chaque État membre recevra un montant de 5 millions d'euros, le reste sera distribué selon la pression et le niveau de menace aux frontières extérieures terrestres (30%), maritimes (35%), dans les aéroports (20%) et dans les bureaux consulaires (15%) ;
  - o 3,2 milliard d'euros pour les actions d'appui ciblé aux États membres et face aux besoins urgents

- 1,3 milliards pour l'acquisition, l'entretien et le remplacement des équipements douaniers modernes.
- d'une enveloppe de 12 milliards d'euros pour le renforcement des organismes chargés de la gestion des frontières pour l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côte et de l'agence eu-LISA. La Commission propose de créer un corps permanent de 10 000 garde-frontières.

Le volet intégration précédemment inclus dans le volet FAMI est transféré dans le Fond social européen + (FSE+), le Fond Européen de Développement Régional (FEDER), et le Fonds de cohésion. Les projets d'intégration à long terme seront financés par ces fonds, et les projets d'intégration à court terme seront financés par le FAM.

---

**Pour en savoir plus :**

Communiqué de presse – Migration : [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-18-4106\\_en.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-4106_en.htm)

Note de synthèse Migration : [https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/budget-proposals-migration-border-management-may2018\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/budget-proposals-migration-border-management-may2018_fr.pdf)

Note de synthèse Sécurisation des frontières : [https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/budget-may2018-securing-external-borders\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/budget-may2018-securing-external-borders_en.pdf)

---

### **Commission européenne / Note sur les centres de débarquement**

Cette note de la Commission européenne propose une première évaluation légale et opérationnelle de faisabilité des centres de débarquement. La note détaille trois scénarii possibles.

---

**Pour en savoir plus :**

Note : [https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/migration-disembarkation-june2018\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/migration-disembarkation-june2018_en.pdf)

---

## **Agences et organes de l'UE**

### **EASO / Publication du rapport d'informations sur la situation sécuritaire en Afghanistan**

Ce rapport est une mise jour du précédent rapport de décembre 2017. Il fournit une description de la situation sécuritaire globale en Afghanistan ainsi que dans les 34 provinces du pays et de la capitale Kaboul.

---

**Pour en savoir plus :**

Rapport : <https://www.easo.europa.eu/news-events/easo-publishes-country-origin-information-coi-report-security-situation-afghanistan-0>

---

### **EASO / Rapport Annuel sur la situation en matière dans l'UE en 2017**

Le rapport annuel de l'EASO sur la situation en matière d'asile dans l'Union européenne en 2017 offre une vue d'ensemble complète des évolutions à l'échelle européenne et au niveau des régimes d'asile nationaux. À partir d'un large éventail de sources, le rapport examine les principales tendances statistiques et analyse les changements survenus dans les pays de l'UE+ en matière de législation, de politiques, de pratiques ainsi que de jurisprudence nationale. Ce rapport, axé sur les principaux domaines du régime d'asile européen commun (RAEC), fait toutefois souvent référence, par nécessité, au contexte plus large de la migration et des droits fondamentaux.

---

**Pour en savoir plus :**

Rapport : <https://www.easo.europa.eu/news-events/asylum-eu-consolidates-recovery-2015-2016-migration-crisis-significant-decrease>

---

## Agence de l'UE des droits fondamentaux / Rapport annuel sur les droits fondamentaux en 2018, les opinions du FRA et le rapport d'activité 2017 du FRA

Le rapport annuel du FRA traite les développements majeurs en UE sur l'année 2017 sur les droits fondamentaux, et présente ses opinions en conséquence. Dans sa partie 6, le rapport traite des enjeux d'asile et migratoires, de gestion des frontières et de l'intégration.

Le rapport d'activité présente les activités et les réalisations de l'Agence en 2017.

---

### Pour en savoir plus :

Rapport annuel et opinions : <http://fra.europa.eu/en/publications-and-resources/publications/annual-reports/fundamental-rights-2018>

Rapport d'activité : <http://fra.europa.eu/en/publication/2018/consolidated-annual-activity-report-european-union-agency-fundamental-rights-2017>

---

## Institutions européennes

### Conseil de l'Europe / Publication du rapport « Conséquences pour les droits de l'homme de la «dimension extérieure» de la politique d'asile et de migration de l'Union européenne: loin des yeux, loin des droits? »

Les objectifs de la délégation des procédures de migration aux pays en dehors des frontières de l'Union européenne sont, entre autres, d'alléger la pression migratoire des États membres aux frontières de l'UE et de réduire le besoin des migrants d'entreprendre des voyages terrestres et maritimes potentiellement mortels. La réinstallation dans toute l'Europe devrait ensuite faciliter un afflux plus régulier sur le continent. Cependant, le transfert des responsabilités et l'engagement de pays tiers dans le renforcement de contrôles aux frontières de l'UE comportent de sérieux risques pour les droits de l'homme. Il augmente le risque que les migrants soient «bloqués» dans les pays de transit par la réadmission et le recours accru à des mesures punitives et restrictives telles que le refoulement, la rétention arbitraire et les mauvais traitements. C'est également un moyen pour de nombreux États membres de l'Union européenne de prendre leurs distances par rapport à la question de l'assistance et de l'intégration des réfugiés, qui est source de divisions politiques.

Ce rapport exhorte les États membres à œuvrer ensemble pour que le recours accru à des politiques de dissuasion ne porte pas atteinte au devoir des États européens de respecter et de défendre les droits de l'homme à l'échelle mondiale et à s'abstenir d'externaliser le contrôle des migrations vers les pays où la législation, les politiques et les pratiques ne respectent pas les normes de la Convention européenne des droits de l'homme et de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés.

---

### Pour en savoir plus :

Rapport : <http://semantic-pace.net/tools/pdf.aspx?doc=aHR0cDovL2Fzc2VtYmx5LmNvZS5pbmQvbncveG1sL1hSZWYvWDJILURXLWV4dHluYXNwP2ZpbGVpZD0yNDgwOCZsYW5nPUZS&xsl=aHR0cDovL3NlbnWFudGljcGFjZS5uZXQvWHNsdc9QZGYvWFJlZi1XRC1BVC1YUwyUERGLnhzbA==&xsltparams=ZmlsZWlkPTI0ODA4>

---

## Organisations des Nations unies

### HCR / Rapport les tendances mondiales sur les déplacements forcés

Selon le rapport statistique du HCR sur les tendances mondiales des déplacements forcés, les guerres, la violence et la persécution ont déraciné un nombre record d'hommes, de femmes et d'enfants à travers le monde durant l'année écoulée, rendant l'adoption d'un nouveau pacte mondial sur les réfugiés plus essentielle

que jamais. Les statistiques collectées par l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés en vue de son rapport sur les Tendances mondiales montrent qu'à la fin de l'année 2017, 68,5 millions de personnes à travers le monde avaient été chassées de leurs foyers, soit un chiffre supérieur à la population de la Thaïlande.

Les réfugiés qui ont fui leur pays pour échapper au conflit et à la persécution représentent 25,4 millions, soit un accroissement de 2,9 millions par rapport à 2016 ainsi que la plus forte augmentation jamais enregistrée par le HCR en une seule année. Les nouveaux déplacements sont eux aussi en augmentation, avec 16,2 millions de personnes déracinées durant la seule année 2017, pour la première fois ou de manière répétée, ce qui correspond en moyenne au déplacement d'une personne toutes les deux secondes. Et ce sont les pays en développement qui sont massivement les plus touchés.

Durant l'année, les déplacements ont surtout été provoqués par la crise en République démocratique du Congo, la guerre au Soudan du Sud et la fuite de centaines de milliers de réfugiés Rohingyas qui ont quitté le Myanmar pour le Bangladesh.

---

**Pour en savoir plus :**

Rapport : [http://www.unhcr.org/globaltrends2017/#\\_ga=2.57321187.874334244.1529335278-1194207618.1529335278](http://www.unhcr.org/globaltrends2017/#_ga=2.57321187.874334244.1529335278-1194207618.1529335278)

---

### **HCR / Publication du rapport sur les besoins prévus en réinstallation dans le monde pour 2019**

Dans son rapport 2019 sur les besoins prévus de réinstallation dans le monde (Projected Global Resettlement Needs 2019 report, en anglais) présenté à Genève lors de sa réunion annuelle sur le sujet, le HCR montre que le nombre de réfugiés en attente d'une solution dans des pays tiers atteindrait 1,4 million en 2019 selon les prévisions, tandis que le nombre de places de réinstallation dans le monde est tombé à seulement 75 000 en 2017. Sur la base de ces chiffres, il faudrait 18 ans pour que les réfugiés les plus vulnérables à travers le monde soient réinstallés.

L'augmentation des possibilités de réinstallation offertes aux réfugiés dans des pays tiers est l'un des objectifs clés d'une nouvelle approche globale des crises de réfugiés approuvée en septembre 2016 par les 193 États Membres des Nations Unies dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, ainsi que l'un des axes majeurs du nouveau Pacte mondial sur les réfugiés qui sera présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies d'ici la fin 2018.

Trente-cinq pays font aujourd'hui partie du programme de réinstallation du HCR, contre 27 États en 2018. Selon le rapport, des réfugiés de 36 nationalités relevant de 65 opérations menées dans différents pays du monde ont aujourd'hui besoin d'une réinstallation. Les réfugiés originaires de Syrie et de République démocratique du Congo représentaient deux tiers des dossiers de réinstallation présentés par le HCR en 2017.

---

**Pour en savoir plus :**

Rapport : <http://www.unhcr.org/fr/news/press/2018/6/5b32163ca/lecart-creuse-besoins-offres-places-reinstallation-refugies.html>

---

### **OIM / Election du nouveau Directeur général de l'OIM**

Les États membres de l'OIM, l'organisme des Nations Unies chargé des migrations, ont élu António Manuel de Carvalho Ferreira Vitorino, candidat du Portugal, comme nouveau Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations. M. Vitorino, âgé de 61 ans (né le 12 janvier 1957), succède à l'Américain William Lacy Swing, qui quitte l'OIM après deux mandats de cinq ans en tant que Directeur général. Le mandat de M. Vitorino débutera le 1er octobre 2018.

---

**Pour en savoir plus :**

---

---

Communiqué : <https://www.iom.int/fr/news/antonio-manuel-de-carvalho-ferreira-vitorino-est-elue-nouveau-directeur-general-de-lorgane>

---

### **OIM / Arrivées de migrants en Europe par la Méditerranée**

D'après l'OIM, 42 845 migrants et réfugiés sont arrivés en Europe par la mer en date du 24 juin, dont plus de 38 pour cent en Italie et le reste réparti de manière quasi égale entre la Grèce (30%) et l'Espagne (31%). Ils étaient 85 751 à la même période l'an dernier, et 215 997 à la même date en 2016.

---

**Pour en savoir plus :**

Communiqué : <https://www.iom.int/fr/news/arrivees-de-migrants-en-europe-par-la-meditteranee-en-2018-42-845-deces-en-mer-972>

---

### **UNODC / Publication du rapport sur le trafic de migrants dans le monde**

L'Office des Nations Unies sur les drogues et le crime publie sa première étude mondiale sur le trafic de migrants. L'étude démontre que le trafic de migrants affecte toutes les parties du monde. Elle présente des informations détaillées sur les principales routes de trafic, le profil des trafiquants et des migrants, les modes opératoires et les risques auxquels sont confrontés les migrants.

---

**Pour en savoir plus :**

Rapport : [https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/glosom/GLOSOM\\_2018\\_web\\_small.pdf](https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/glosom/GLOSOM_2018_web_small.pdf)

---

## **Organisations de la société civile**

### **ICMC-HCR-OIM / Publication de l'évaluation stratégique sur le développement de voies complémentaires en Europe**

Le projet ERN (European Resettlement Network) est une initiative commune coordonnée par l'OIM, ICMC et le HCR. Le projet a pour but de soutenir le développement de la réinstallation et des voies complémentaires en UE pour les personnes en besoin de protection.

Ce rapport explore la question centrale des motivations à développer des voies complémentaires à la protection en Europe et leur optimisation de mise en œuvre.

---

**Pour en savoir plus :**

Evaluation :

<http://resettlement.eu/sites/icmc/files/ERN%2B%20A%20strategic%20assessment%20of%20expanding%20complementary%20pathways%20of%20admission%20to%20Europe.pdf>

---

### **Migration Policy Institute / Publication d'un rapport sur la réponse européenne à la crise migratoire**

Ce rapport analyse l'UE a répondu à l'augmentation des flux migratoires en 2015-2016.

---

**Pour en savoir plus:**

Rapport: <https://www.migrationpolicy.org/research/after-storm-eu-response-migration-crisis>

---

### **Migration Policy Centre / Publication d'un policy brief sur les idées fausses sur le trafic de migrants**

Cette synthèse analyse cinq idées fausses sur le trafic de migrants :

- Les réseaux de migrants sont contrôlés par des réseaux criminels transnationaux

- Les trafiquants sont des étrangers opérant de l'étranger
- Le trafic de migrants a un business model sophistiqué avec d'importants profits pour les meneurs
- Les terroristes, les narcotrafiquants, les trafiquants sexuels reprennent le marché de trafic de migrants
- Si on stop les trafiquants de migrants, les migrants seront en sécurité.

La synthèse conclue sur plusieurs recommandations pour stopper le trafic de migrants.

---

**Pour en savoir plus :**

Policy brief : [http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/54964/RSCAS\\_PB\\_2018\\_07.pdf](http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/54964/RSCAS_PB_2018_07.pdf)

---

### **SOS Méditerranée / Communiqué sur l'odyssée forcée de l'Aquarius**

Après s'être vu refusé de débarquer les 629 migrants rescapés en mer Méditerranée en Italie et à Malte, l'Aquarius finit par accoster à Valence après huit jours en mer.

Suite à cet incident, le HCR a appelé les Etats européens à garantir les débarquements suite aux opérations de sauvetage et d'assurer les dispositions appropriés en termes de partage des responsabilités.

---

**Pour en savoir plus :**

Communiqué : <http://www.sosmediterranee.fr/journal-de-bord/lodysee-forcee-de-laquarius-doit-etre-un-signal-dalerte-pour-les-dirigeants-europeens>

Communiqué HCR : <http://www.unhcr.org/fr/news/press/2018/6/5b275902a/larrivee-laquarius-espagne-hcr-lance-mise-garde-contre-interdictions-daccoster.html>

---

### **Forum réfugiés-Cosi / Publication du rapport annuel sur l'asile en France et en Europe**

Depuis 2001, tous les 20 juin, Forum réfugiés-Cosi publie son rapport annuel sur l'asile en France et en Europe. Établi à partir de textes de synthèse et de tableaux statistiques, il dresse un état des lieux de la situation de l'asile en France et en Europe durant l'année écoulée. Ce rapport constitue un outil d'information et de travail pour les spécialistes comme pour le public sensibilisé aux questions de l'asile et de la protection des réfugiés.

---

**Pour en savoir plus :**

Rapport : <http://www.forumrefugies.org/s-informer/publications-et-outils-de-sensibilisation/le-rapport-annuel-sur-l-asile-en-france-et-en-europe>

---

## **Focus nationaux**

### **Hongrie / Vote de nouvelles lois anti-migrants « Stop Soros »**

Le Parlement de Budapest a adopté à une large majorité (160 pour, 18 contre), une nouvelle rendant passibles d'un an de prison les militants apportant une assistance à des migrants. Les responsables d'ONG pourront se voir notifier une interdiction de s'approcher à moins de huit kilomètres de la frontière extérieure Schengen. L'imposition de quotas de réfugiés par l'Union européenne a par ailleurs été également rendue inconstitutionnelle.

---

**Pour en savoir plus :**

Communiqué du Hungarian Helsinki Committee : <https://www.helsinki.hu/en/hungarian-government-marks-world-refugee-day-by-passing-law-to-jail-helpers/>

---

## France / Plan d'action pour l'intégration

Le Premier ministre, Édouard Philippe, a réuni un comité interministériel à l'intégration, le 5 juin 2018 afin de mettre en place une nouvelle politique d'intégration pour les personnes ayant droit de séjour. Il a présenté un plan d'action incluant les quatre priorités :

- La maîtrise de la langue française
- La formation civique pour le partage des valeurs de la société française
- L'accès à l'emploi
- La prise en compte de certaines situations particulières

Il a également rappelé la décision de mobiliser 20 000 logements d'ici la fin de l'année en faveur des réfugiés. En matière de santé, l'accès aux soins sera facilité notamment pour la prise en charge des syndromes psycho-traumatiques.

---

### Pour en savoir plus :

Plan

d'action :

[https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2018/06/dossier\\_de\\_presse\\_-\\_comite\\_interministeriel\\_a\\_lintegration\\_-\\_05.05.2018.pdf](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2018/06/dossier_de_presse_-_comite_interministeriel_a_lintegration_-_05.05.2018.pdf)

---

## Grèce-Turquie / Suspension de l'accord de réadmission bilatéral gréco-turc

En réponse à une décision de la Cour grecque de libérer huit anciens militaires turcs qui ont fui la Turquie le lendemain de la tentative de coup d'Etat en juillet 2016, le gouvernement turc a décidé de riposter.

Le 6 juin, son ministre des Affaires étrangères, Mevlüt Cavusoglu, annonce la suspension de l'accord de réadmission avec la Grèce. Dans la même déclaration, le Ministre précise que cette décision n'aura aucun d'impact sur la déclaration UE-Turquie du 18 mars 2016 qui a pour but de stopper la migration irrégulière de la Turquie vers l'UE. Si la valeur juridique de cette déclaration a été grandement remise en cause, il est d'autant plus complexe de comprendre les liens entre les différents accords politiques et de réadmission bilatéraux et européens en jeu.

Tout d'abord, à l'issue du Sommet UE-Turquie du 7 mars 2016 il est annoncé « que la Turquie est résolue à accepter le retour rapide de tous les migrants n'ayant pas besoin d'une protection internationale qui partent de la Turquie pour gagner la Grèce », mais aussi « le renvoi de tous les nouveaux migrants en situation irrégulière qui partent de la Turquie pour gagner les îles grecques » et la Turquie s'engage à reprendre tous les migrants en situation irrégulière interceptés dans les eaux turques. Le 8 mars 2016, la Grèce et la Turquie s'accordent dans une déclaration conjointe sur « une mise en œuvre plus efficace du protocole bilatéral gréco-turc de réadmission en initiant une nouvelle procédure accélérée pour assurer le retour des migrants non éligible à une protection internationale dans leur pays d'origine ». Enfin, le 18 mars, la déclaration UE-Turquie est publiée sous forme d'un communiqué de presse et prévoit le renvoi en Turquie de tous les nouveaux migrants en situation irrégulière qui partent de la Turquie pour gagner les îles grecques à partir du 20 mars, y compris les demandeurs d'asile dont la demande est jugée infondée ou irrecevable.

Des accords de réadmission entre ces différents acteurs existaient déjà, et sont présentés comme la base légale de la déclaration du 18 mars 2016. Un protocole bilatéral de réadmission contre la migration illégale est en place entre la Grèce et la Turquie depuis 2002. Il a été renforcé par la déclaration conjointe du 8 mars 2016. Les retours des personnes se sont d'abord déroulés dans le cadre de cet accord bilatéral. A partir du 1er juin, c'est un autre accord de réadmission, celui entre la Turquie et l'UE signé en 2013, qui remplace l'accord bilatéral gréco-turc. Cependant, dans le suivi de la Commission européenne des retours depuis la Grèce vers la Turquie, une différence est toujours faite entre les retours dans le cadre de l'accord bilatéral gréco-turc et l'accord de réadmission UE-Turquie. De plus, dans les rapports d'avancement de la déclaration UE-Turquie, il est noté que la Commission demande à la Turquie de poursuivre la mise en œuvre de l'accord bilatéral avec la

Grèce. De plus, il est à noter que la base légale de la déclaration UE-Turquie dans le cadre du droit européen et international a été fortement critiquée. Le 28 février 2017, le Tribunal de l'UE (TUE) s'est déclaré incompétent pour reconnaître des recours en annulation par trois demandeurs d'asile à l'encontre de la déclaration UE-Turquie, considérant que cet acte n'avait pas été adopté par l'une des institutions de l'UE. Seuls les actes adoptés par les institutions et organes de l'UE peuvent faire l'objet d'un recours en annulation. Ce n'est pas l'UE mais ses États membres, en tant qu'acteurs de droit international, qui ont mené des négociations avec la Turquie dans ce domaine.

Dans ce contexte d'une situation juridique complexe, y compris pour les acteurs mettant en œuvre ces dispositions, les impacts de la suspension de l'accord de réadmission par la Turquie sur l'accueil des réfugiés ne sont pas perceptibles à ce jour.

Au-delà de cet imbroglio politico-juridique, c'est également l'efficacité de cette politique qui peut être questionnée. La combinaison de la surveillance maritime et de la fermeture des frontières a permis de réduire considérablement le passage aux frontières, mais la situation de précarité, de vulnérabilité et les besoins de protection n'ont pas diminué pour autant. D'autres routes migratoires sont apparues, avec des circuits plus compliqués et plus dangereux. En outre, les capacités d'accueil sur les îles grecques sont submergées avec une surpopulation constatée dans quasiment tous les centres d'accueil et d'identification – dits « hotspots ». Les conditions de vies précaires, en particulier pour les personnes vulnérables comme les mineurs non accompagnés et les femmes sont particulièrement préoccupantes.

Ce débat questionne également la pertinence et l'applicabilité du concept de « pays tiers sûr ». Dans un avis du 23 décembre 2017, le Conseil d'Etat français s'est prononcé sur l'inconstitutionnalité du concept, car il ne serait pas conforme au préambule de la Constitution de 1946 incluse dans l'actuelle Constitution de 1958.

### **France / Publication de l'enquête sur les victimes de traite des êtres humains suivies par les associations en France en 2016**

La seconde édition de « l'enquête annuelle sur les victimes de traite des êtres humains suivies par les associations en France au cours de l'année 2016 » compile et analyse les données collectées auprès de 24 associations. Elle a été réalisée par l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), et par la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), en partenariat avec les associations membres du collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » coordonné par le Secours Catholique.

Même si les données collectées ne sont pas représentatives de l'ensemble du phénomène de la traite des êtres humains, elles permettent de dégager plusieurs tendances caractérisant la traite en France. Le manque de visibilité de ce phénomène rend difficile la collecte de données. Les victimes craignent souvent les représailles si elles se présentent aux autorités ou aux associations, elles se méfient également des autorités, et elles ne se reconnaissent pas toujours en tant que victimes. Les principaux indicateurs utilisés tels que le nombre de plaintes ou de condamnations ne reflètent pas la réalité du phénomène, et limitent la mise en place d'une réponse efficace pour prévenir la traite et condamner les auteurs. Cette mobilisation des associations permet de collecter des données à la fois quantitatives mais aussi qualitatives, et d'étudier les spécificités de la traite selon les formes d'exploitation. Le questionnaire de cette enquête a été élaboré en partenariat avec les associations et les professionnels confrontés à la traite des êtres humains.

---

#### **Pour en savoir plus :**

Rapport : [https://inhesj.fr/sites/default/files/ondrp\\_files/publications/pdf/ga\\_48.pdf](https://inhesj.fr/sites/default/files/ondrp_files/publications/pdf/ga_48.pdf)

Synthèse : [https://inhesj.fr/sites/default/files/ondrp\\_files/publications/pdf/GA\\_48\\_plaquette.pdf](https://inhesj.fr/sites/default/files/ondrp_files/publications/pdf/GA_48_plaquette.pdf)

---